



REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE DE MONASTIR



ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE MONASTIR

ANNONCE

Appel à Candidatures pour l'inscription au Mastère de Recherche en « Management de l'Énergie » (MRGEME) au titre de l'année 2026-2027

L'École Nationale d'Ingénieurs de Monastir (ENIM) annonce l'ouverture des candidatures pour l'inscription au Mastère de Recherche en Management de l'Énergie (M1 et M2) au titre de l'année universitaire 2026-2027 durant la période allant du 15 juin au 31 juillet 2026 via le lien : <https://enim.rnu.tn/fr/master/submissions>

À noter que le nombre de places ouvertes est fixé à :

- 15 étudiants pour le niveau M1 ;
- 5 étudiants pour le niveau M2 ;
- Au moins 15 % des places sont réservées aux candidats extérieurs à l'établissement.

Conditions de candidature

Mastère M1

Le candidat doit :

1. Être titulaire d'une Licence en Génie Énergétique ou d'un diplôme équivalent ;
2. Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur en Génie Énergétique ;
3. Avoir subi avec succès les examens de la 1^{ère} année du cycle d'ingénieur en Génie Énergétique à l'ENIM

Mastère M2

Le candidat doit :

1. Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur en Génie Énergétique ou d'un diplôme équivalent ;
2. Avoir subi avec succès les examens de la 2^{ème} année du cycle d'ingénieur en Génie Énergétique à l'ENIM

Pièces à fournir

- Fiche de renseignement (A remplir en ligne et joindre au dossier) ;
- Copie de la CIN ou du Passeport pour les candidats étrangers ;
- Copies conformes des diplômes obtenus, y compris celui le baccalauréat ;
- Copies conformes des relevés de notes universitaires, y compris le relevé de notes du baccalauréat ;
- Copies conformes des attestations de stage ;
- Curriculum vitae détaillé ;
- Lettre de motivation signée et adressée à Monsieur le Directeur de l'École.

Remarques

- Les cours débuteront au début du mois de **septembre 2026** à l'École Nationale d'Ingénieurs de Monastir.
- Pour plus d'informations, veuillez contacter le coordinateur du Master à l'ENIM, **M. Hacem DHAHRI 98 564 974.**



CRITERES D'ADMISSION A LA DEUXIEME ANNEE MASTERE DE RECHERCHE EN GENIE ENERGETIQUE : MANAGEMENT DE L'ENERGIE (MRGEME2)

1. Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur en génie énergétique

Le score du candidat est calculé selon la formule suivante : $S2 = (0.4M + 0.25R + BB + CN)$

Avec

- ✓ M est fonction de M_g , qui est la moyenne générale durant les trois années de la formation d'ingénieurs (troisième année sans note de PFE) :

$$M = \begin{cases} 100 & \text{si } M_g > 15 \\ 20(M_g - 10) & \text{si } 10 < M_g \leq 15 \\ 0 & \text{si } M_g < 10 \end{cases}$$

- ✓ R est lié aux rangs du candidat durant sa formation. Il est calculé comme suit :

$$R = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \frac{1}{R_i} \quad \text{Où } n \text{ est le nombre d'années d'études y compris les redoublements}$$

$$\text{Avec } R_i = \begin{cases} 100 - (600r_i)/3 & \text{si } r_i \leq 0.4 \\ 0 & \text{si } r_i > 0.4 \end{cases}$$

- ✓ Où r_i est défini pour chaque année d'études de la manière suivante : $r_i = (\text{rang} - 1) / \text{effectif}$

- ✓ BB représente la bonification du Bac

$$BB = \begin{cases} 25 & \text{Si Bac avec mention Très Bien} \\ 20 & \text{Si Bac avec mention Bien} \\ 15 & \text{Si Bac avec Mention Assez Bien} \\ 5 & \text{Si } 10 < \text{moyenne Bac} < 12 \\ 0 & \text{Si moyenne du Bac} < 10 \text{ où contrôle} \end{cases}$$

- ✓ CN représente la bonification de voie d'accès à la formation d'ingénieurs

$$CN = \begin{cases} 10 & \text{Pour les candidats ayant intégré la formation d'ingénieur par voie de concours nationaux} \\ 0 & \text{Si autres} \end{cases}$$

2. Les inscrits en 3^{ème} Année de la formation d'ingénieurs

Le score du candidat est calculé selon la formule suivante : $S3 = (0.4M + 0.25R + BB + CN)$



- ✓ M est fonction de M_g , qui est la moyenne des deux premières années de formation d'ingénieurs

$$M = \begin{cases} 100 & \text{si } M_g > 15 \\ 20(M_g - 10) & \text{si } 10 < M_g \leq 15 \\ 0 & \text{si } M_g < 10 \end{cases}$$

- ✓ R est lié aux rangs du candidat durant sa formation. Il est calculé comme suit :

$$R = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \frac{1}{R_i}$$

$$\text{Avec } R_i = \begin{cases} 100 - (600r_i)/3 & \text{si } r_i \leq 0.4 \\ 0 & \text{si } r_i > 0.4 \end{cases}$$

Où r_i est défini pour chaque année d'études de la manière suivante : $r_i = (\text{rang} - 1) / \text{effectif}$

- ✓ BB représente la bonification du Bac

$$BB = \begin{cases} 25 & \text{Si Bac avec mention Très Bien} \\ 20 & \text{Si Bac avec mention Bien} \\ 15 & \text{Si Bac avec Mention Assez Bien} \\ 5 & \text{Si } 10 < \text{moyenne Bac} < 12 \\ 0 & \text{Si moyenne du Bac} < 10 \text{ où contrôle} \end{cases}$$

- ✓ CN représente un Bonus de 10 points attribué aux candidats ayant intégré la formation d'ingénieur par voie de concours national.

N.B

- La commission peut fixer un score éliminatoire.
- Après l'examen des dossiers, certains candidats déclarés admissibles par la commission de mastère peuvent être convoqués à un entretien.